

M. Parla et Elisabeth GIUSTI
12, chemin du Boudonnet - 05130 TALLARD

Objet : Opposition à l'implantation du site industriel
(Entreprise ROTOR TRADE) situé sur l'aérodrome.

Habitant à Tallard depuis août 1982 (43 ans), je vous
lais part de ma réflexion sur la révision allégée n°1 du PLU
de la zone naturelle N3...

La révision générale du PLU, approuvée le 05.01.2024, afin
de préserver les espaces naturels et de ne pas aggraver les
pollutions, notamment "sonores" que les Tallardiens supportent,
(chiffres ayant servi de base afin d'établir un plan d'exposition
aux bruits (PEB), en vigueur depuis le 12.04.2014) concernant
l'aérodrome de Gap/Tallard.

Je vous demande de considérer cette évaluation comme
indispensable.

Par ailleurs, il est mentionné dans le D.S. du 28.06.2025
que ce n'est qu'un hangar alors que c'est un atelier de
maintenance pour hélicoptères de grande capacité ! Ce qui
implique des essais fréquents avec les survols sonores...
"autour" de l'aérodrome, ce qui veut dire au-dessus des
maisons alentour !

Nous sommes donc contre cette extension d'un "site-départ
hangar" qui ne l'est en fait pas du tout.

P. P. P.